

N°2025\_12



COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE  
DECISION DU MAIRE

**Objet : Domaine et patrimoine – Don d’objets de faible valeur aux archives départementales de la Savoie**

Le Maire de Porte-de-Savoie,  
vu l’article L2122-22 10° du Code général des collectivités territoriales ;  
vu la délibération n°16102024D06 du 16 octobre 2024 portant délégation d’attribution du conseil municipal au Maire ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

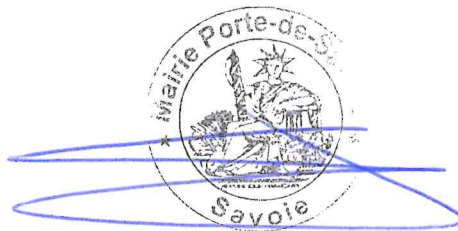
Décide de faire don des documents concernant les familles Viboud et Bataillard issus du legs consenti par Monsieur Émile VIBOUD aux archives départementales.

**ARTICLE 2 :**

Décide de signer une convention de don d’archives privées avec les Archives départementales de la Savoie. Le contrat ayant pour objet le don matériel du fonds des familles Viboud et Bataillard qui sera conservé aux Archives départementales de la Savoie dans la sous-série 133J.

Fait à Porte-de-Savoie le 24 mars 2025

Le Maire,  
Franck VILLAND



Mise en ligne sur le site internet de la commune le 24/03/2025  
Décision n°2025\_12

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250324-2025\_12-AR  
Date de réception préfecture : 24/03/2025

La présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.